



# FLASH

## n° 181

Mai 2020

Publication numérique périodique de la F.F.A.M. destinée à l'information des responsables des associations adhérentes et à leurs membres, ainsi que ceux de la section des membres individuels

Bonjour à tous, la situation sanitaire est en train de s'améliorer, le déconfinement est amorcé, restons quand même prudents, le virus est encore présent autour de nous.

Les déplacements étant réduits jusqu'à cet été au moins, nous organisons les réunions par une plateforme téléphonique de notre hébergeur du site OVH. Cette méthode est efficace, nous l'avons vérifiée lors des précédentes réunions, nous continuerons donc pour le Conseil d'administration du 30 mai 2020.

Le 30 avril 2020 Maître Jean François Rémy a déposé devant le Conseil d'Etat ***un Recours en excès de pouvoir, Note technique du 30 avril 2019 relative à la mise en œuvre du plan d'action pour une politique apaisée de restauration de la continuité écologique des cours d'eau Fédération Française des Associations de sauvegarde des Moulins – FFAM c/Madame la Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire.***

Nous l'avons déposé seuls, la FDMF et ARF n'ont pas jugé opportun de se joindre à la FFAM dans cette requête. C'est une action importante pour le monde des moulins, la rédaction précise et parfaitement documentée de Maître Rémy en fait un document à lire et relire pour mieux défendre nos moulins.

Nous avons entendu les remarques de certains administrateurs sur la communication, malgré tous nos efforts les documents présents sur le site, la revue et le flash sont très peu exploités. Nous allons améliorer la documentation des adhérents en créant une rubrique « **Environnement** » sur le site internet de la FFAM. Cette rubrique contiendra toutes les publications de Patrice Cadet ; le moteur de recherche du site vous aidera, pour mieux les exploiter. La mise en ligne sera faite avant l'été.

La fiche technique « **Projet de remise en exploitation d'un moulin à eau afin de produire de l'hydroélectricité** » est terminée, après validation du C.A. et une mise en page attrayante elle sera mise en ligne sur le site, elle sera envoyée également à tout le réseau.

Le déconfinement va progresser lentement, nous devons rester vigilants sur les possibles actions des services déconcentrés, avertissez vos adhérents, la ministre a déclaré ne pas vouloir faire de pause dans la restauration de la continuité écologique.

Peu de moulins seront ouverts au public cet été, il y a cependant un fait important à signaler : le choix des consommateurs s'est tourné vers les circuits courts, cela a induit une forte demande de farine de meules en pierre artisanale. Certains meuniers n'ont pas assez de blé à écraser avec les 350 Qx que nous autorise Agrimer, nous travaillons sur ce nouveau dossier que l'on n'aurait pas soupçonné il y a quelques années.

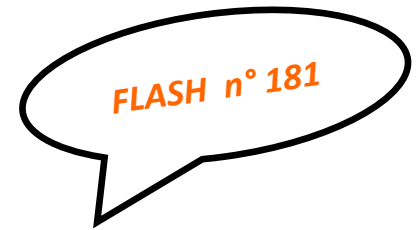
Sur cette note encourageante, bon retour à une vie normale en restant prudents, les gestes barrière restent d'actualité pour un moment.

EDITO

### SOMMAIRE

- ◆ *Edito*
- ◆ *Sécheresse : le bilan*
- ◆ *Agenda*
- ◆ *Vie des régions*
- ◆ *En bref*

Alain Forsans



## La sécheresse : bilan du printemps

**Les nappes phréatiques ont bénéficié, depuis mars, d'une recharge satisfaisante, le déficit pluviométrique du printemps est important.**

Si l'Ouest du pays a ensuite été concerné par des orages et des pluies avec localement de bonnes intensités, l'Est est resté au sec. De ce fait, des **records de sécheresse** ont été enregistrés avec des quantités de précipitations dérisoires sur 35 à 40 jours.

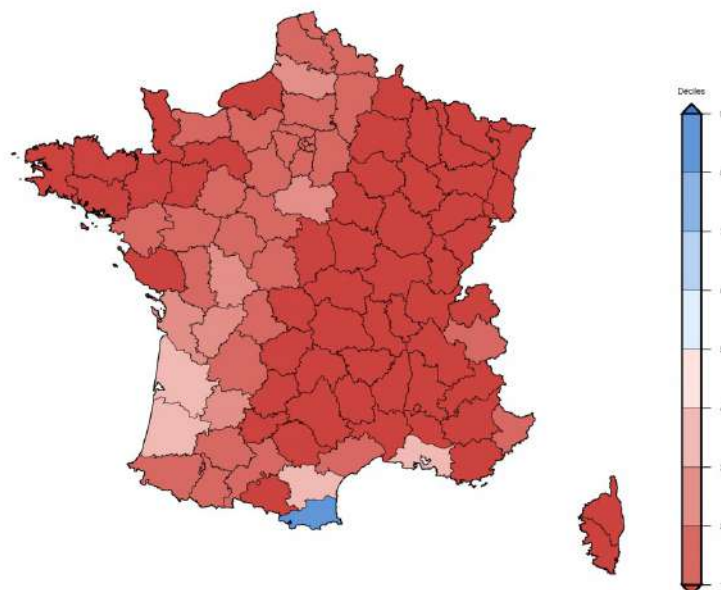
Ce manque d'eau se fait également sentir dans le Nord-Est ; Charleville-Mézières n'a reçu que 1.2mm de précipitations depuis le 1<sup>er</sup> Avril alors que la normale se situe autour de 55mm.

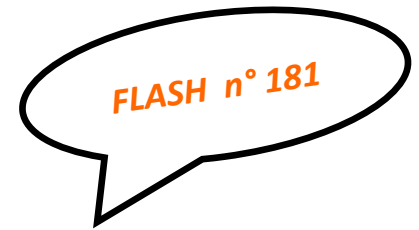
Dans le Centre, les quantités de précipitation ont été particulièrement faibles depuis la mi-mars également ; des précipitations qui ne furent que trop locales et temporaires pour freiner véritablement l'avancée de la sécheresse dans cette région.

Le département de la Loire atteint ainsi des niveaux record de sécheresse des sols à la mi-Avril, niveau qui augmente sensiblement depuis grâce à quelques orages ayant circulé sur cette zone.

Quantile de l'indice d'humidité des sols agrégé par département  
France

19 avril 2020





## La sécheresse : Bilan du printemps

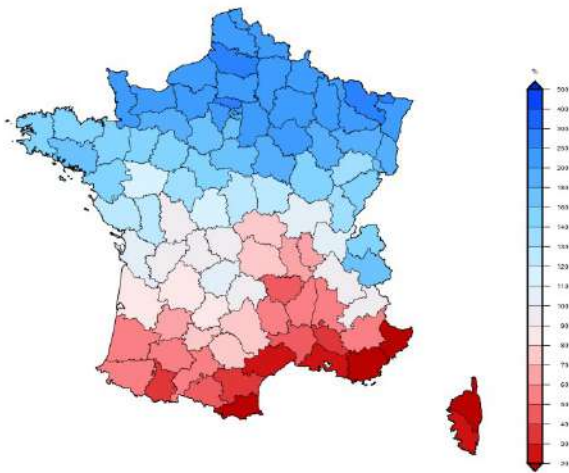
### Une sécheresse superficielle qui s'accroît sur le pays :

Néanmoins, les réserves d'eau en sous-sol sont encore bonnes avec une situation globalement satisfaisante sur le pays d'après le bulletin de situation hydrologique en France du 1<sup>er</sup> Avril dernier. La recharge hivernale des nappes s'est avérée **très efficace** sur la majeure partie du territoire avec des niveaux généralement hauts.

L'humidité superficielle des sols était encore très bonne à la mi-mars avec cependant un léger déficit sur le Centre-Est du pays, seulement les conditions qui ont suivi ont favorisé une sécheresse importante des sols. Les valeurs actuelles sont en effet les secondes plus basses mesurées depuis 1997, qui fut une année record en termes de sécheresse.

Rapport à la normale de référence 1981-2010 des cumuls mensuels de précipitations agrégées  
France

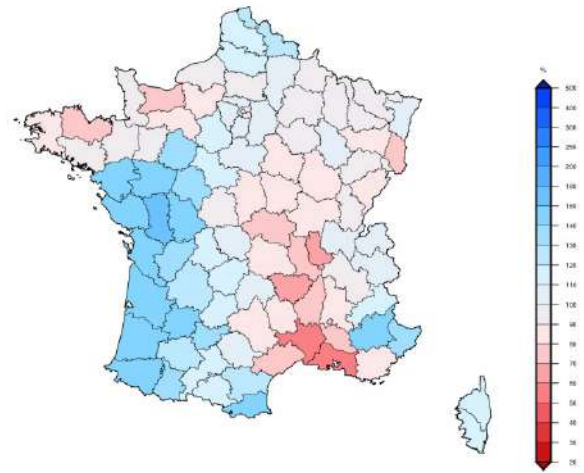
Février 2020



Edité le : 20/04/2020 - Données du : 31/03/2020 à 13:30 UTC

Rapport à la normale de référence 1981-2010 des cumuls mensuels de précipitations agrégées  
France

Mars 2020



Edité le : 20/04/2020 - Données du : 19/04/2020 à 13:30 UTC

## LES SDAGES (Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion de l'Eau)

font peau neuve

Un arrêté du 2 avril 2020 modifiant l'arrêté du 17 mars 2020, relatif au contenu des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux est paru au Journal Officiel le 6 mai. Cet arrêté avait évolué pour la dernière fois il y a 10 ans.

Dans le prochain flash de juin, vous aurez une analyse des principales modifications.



## Information et environnement

FLASH n° 181

**Suite à une lettre de mise en demeure de la Commission européenne, Elisabeth Borne, ministre de la Transition écologique à envoyer aux préfets (de régions et de départements), aux Agences et Offices de l'eau, à l'Office français de la biodiversité ... une circulaire ayant pour objectif d'améliorer l'accompagnement et le suivi de l'exécution des dispositions régissant le droit d'accès à l'information relative à l'environnement.**

### **Quelques extraits significatifs :**

***Je confirme mon engagement en faveur de la garantie d'un accès effectif du public à l'information relative à l'environnement, que ce soit en réponse à des demandes de citoyens ou par voie de diffusion publique.***

*En droit interne, ce droit est consacré, au niveau constitutionnel, par l'article 7 de la charte de l'environnement de 2004 qui affirme le droit de toute personne d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.*

*Le droit d'accès à l'information relative à l'environnement s'exerce dans le cadre juridique défini par la Convention d'Aarhus du 25 juin 1998 sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement et la directive 2003/4/CE du 28 janvier 2003 concernant l'accès du public à l'information en matière d'environnement.*

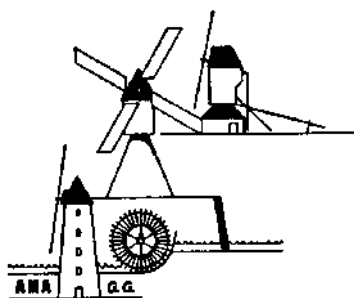
*Dans ce contexte, la présente circulaire a donc pour objectif d'améliorer l'accompagnement et le suivi de l'exécution de cette politique publique prioritaire par les autorités publiques concernées, compte tenu de l'importance qui s'attache à une application effective de l'ensemble du dispositif pour assurer un réel accès de tous aux informations dans le domaine de l'environnement. Parmi les obligations prévues par le code des relations entre le public et l'administration et le code de l'environnement, certaines doivent être mises en œuvre de façon prioritaire.*

*J'appelle en particulier votre attention sur l'importance qui s'attache au respect des modalités de communication et de refus de communication des informations relatives à l'environnement. A cet égard, toute demande d'information doit faire l'objet d'un accusé de réception et d'une réponse explicite dans un délai d'un mois. En cas de refus de communication, la décision de rejet doit être obligatoirement notifiée au demandeur par écrit et mentionner les motifs du rejet ainsi que les voies et délais de recours, sous peine d'illégalité...*



**NOSTALGIE**

**Pour ceux qui n'ont pas reçu, nous vous communiquons la lettre que Daniel Fournier et son bureau nous ont adressée.**



**Nous devrions être en Congrès...**

**nous sommes en déconfinement”**

Chers amis des moulins,

Nous n'oublions pas que nous devrions actuellement, être ensemble en Congrès, dans notre belle région d'Anjou, pour échanger, parler, informer, sur toutes les actualités aussi diverses que variées à propos de notre passion commune des moulins.

Un virus surnommé COVID-19 nous a interdit de nous retrouver cette année et contraint à reporter cette rencontre à l'année prochaine du 23 au 26 avril 2021.

Nous tenons à ce que vous sachiez que l'A.M. A va mettre à profit cette période d'attente, pour non seulement préserver mais améliorer le contenu de ces sympathiques rencontres.

Cette période « d'engourdissement » de nos moulins doit tous nous inciter à réfléchir sur les mesures d'accompagnement qu'il nous faut éventuellement prendre pour insuffler une nouvelle dynamique appropriée à leur réouverture.

N'hésitez pas à partager avec vos amis congressistes cette information.

Bien amicalement

Le Président et son Bureau

**Vous avez des informations à nous communiquer (réunions, animations, histoires concernant les moulins, etc.) n'hésitez pas à nous en faire part, nous en informerons les adhérents par l'intermédiaire de notre flash.**

**Par contre, n'attendez pas le dernier moment.**





# Agenda

Vendredi 15 au lundi 18 mai

2020



**REPORTÉ**

*Congrès FFAM en Anjou*

Samedi 27 et dimanche 28 juin

2020



**REPORTÉ**

*Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins*

Mercredi 28 au samedi 31 octobre 2020



*Salon International du Patrimoine Culturel*

**NOS REUNIONS**

**BUREAU**

*Samedi 4 juillet  
samedi 17 octobre*

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

*Samedi 30 mai  
samedi 29 août  
Samedi 5 décembre*

**27/28  
JUIN  
2020**  
23<sup>e</sup> édition

**L'ARBRE  
VIE & USAGES**

**JOURNÉES  
DU PATRIMOINE  
DE PAYS  
& DES MOULINS**  
[www.patrimoinedepays-moulins.org](http://www.patrimoinedepays-moulins.org)

## SALON INTERNATIONAL DU PATRIMOINE CULTUREL

La 26<sup>ème</sup> édition du Salon International du Patrimoine Culturel se déroulera du mercredi 28 octobre au samedi 31 octobre 2020 au Carrousel du Louvre - Paris.

Cette édition aura pour thème « **Patrimoine et Territoires** ». S'il constitue un lien avec le passé qu'il tend à valoriser, le patrimoine est également une solution d'avenir pour les territoires et donne matière à appréhender notre société à venir. Renouveau et redynamisation des centres urbains, réutilisation du patrimoine monumental, attractivité touristique et économique...

Plus de 350 exposants, des conférences et des démonstrations vous permettront de bénéficier de conseils et d'avis d'experts sur ce thème mais également d'approfondir toute question que vous vous posez concernant le patrimoine !



# JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE

Agenda

**A l'heure actuelle, les Journées Européennes du Patrimoine sont maintenues aux dates initiales les 19 et 20 septembre 2020. Le thème retenue cette année est Patrimoine et éducation : Apprendre la vie !**

L'éducation est un élément essentiel des Journées européennes du patrimoine depuis le lancement de cette initiative et elle est intimement liée à tout ce que nous entreprenons. Elle sous-tend les nombreux événements qui ont lieu à travers l'Europe chaque année, qu'il s'agisse d'un atelier pratique en petit groupe ou d'une exposition en ligne destinée à un large public. Que nous nous adressions à des enfants de 5 ans ou à des adultes de 95 ans, notre objectif pour les JEP 2020 est le même : laisser une trace qui illustre tout le potentiel que recèle le patrimoine en tant qu'outil d'apprentissage et source d'inspiration pour l'avenir.

Pour les JEP2020, notre ambition est de nous reconnecter aux connaissances, aux traditions et aux savoir-faire qui définissaient jadis notre lieu de vie, et, ce faisant, de réinventer ce que signifie l'éducation pour le XXI<sup>e</sup> siècle.

Pour plus d'informations visitez le [site web des Journées Européennes du Patrimoine](#)



**Vous avez des informations à nous communiquer (réunions, animations, histoires concernant les moulins, etc.) n'hésitez pas à nous en faire part, nous en informerons les adhérents par l'intermédiaire de notre flash.**

**Par contre, n'attendez pas le dernier moment.**



## VIE DES REGIONS

Je vous transfère ce que je viens de recevoir du bassin Adour Garonne dont nous dépendons. A mon avis la continuité écologique ne va pas faire partie des priorités gouvernementales pendant un bon moment. Les SAGES, structures extrêmement coûteuses, vont sans doute connaître quelques difficultés de fonctionnement.

Je suis tout cela depuis 25 ans, plus particulièrement pendant les 5 dernières années. Je suis invitée aux réunions CLE et autres en Charente sur le sujet de l'eau. Il y a beaucoup d'écrits, beaucoup de décisions votées mais une mise en application sur le terrain très faible. Les porte-paroles de la politique écologique tentent de laisser aux propriétaires de moulins qu'ils ont tout pouvoir.

Mais nous, nous savons que ce n'est pas encore le cas et défendons jusque là nos droits avec persévérance et patience dans les négociations. Il faut y croire.

Continuons de sauver nos moulins.



Françoise Michenaud

Commission juridique des Moulins de Charente

### Première mesures exceptionnelles de soutien à la filière eau

L'ensemble de la filière eau est particulièrement impactée par la crise sanitaire actuelle. Actions non prioritaires différées, baisse de 50% de l'activité de certains acteurs comme les bureaux d'étude et travaux quasiment à l'arrêt.

Dans ce contexte, le conseil d'administration de l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est réuni le 22 avril 2020 pour adopter deux premières mesures d'urgence :

- ◆ Accélération des paiements : Modification des conditions de versement des acomptes et des soldes d'aides pour accélérer les paiements.
- ◆ Aides à la gestion des boues d'épuration : Suite à l'interdiction d'épandage des boues d'épuration des stations d'épuration lorsqu'elles ne font pas l'objet d'un traitement préalable, l'Agence prendra à sa charge à un taux maximal de 50 % les surcoûts de la filière épandage direct en mobilisant une première dotation exceptionnelle de 2 M€ ; l'objectif est d'accompagner les collectivités ou leurs délégataires et les industriels concernés par la mise en œuvre de solutions de gestion exceptionnelles des boues liées au Covid 19.

D'autres mesures visant à soutenir l'investissement en 2020 sont à l'étude et seront présentées prochainement.

Agence de l'Adour-Garonne  
90 rue du Férétra—CS 87801  
31078 Toulouse cedex 4

**Vous avez des informations à nous communiquer (réunions, animations, histoires concernant les moulins, etc.) n'hésitez pas à nous en faire part, nous en informerons les adhérents par l'intermédiaire de notre flash.**

**Par contre, n'attendez pas le dernier moment.**





## VIE DES REGIONS

### Une superbe initiative

**Barnabé l'épicier** (association ATTP) a décidé de soutenir l'action sociale de la banque alimentaire qui œuvre auprès des plus démunis de la CDC des Hauts du Perche, Longny/Tourouvre.

L'association les amis des moulins 61 a souhaité s'associer à ce partage. En effet, l'association de sauvegarde des moulins ornais dont le siège est à Longny-au-Perche a annoncé le 25 Avril annuler toutes les manifestations festives de cette année ainsi que son AG prévue au mois de Mai. N'ayant aucun visiteur de prévu, elle a donc décidé d'offrir 50 bouteilles de jus de pommes afin que celles-ci soient redistribuées gratuitement aux nécessiteux.

Ces bouteilles de jus des pommes proviennent des fruits du verger du moulin de Rainville ; six variétés de pommes donnent un subtil mélange. Ces fruits sont issus d'une production sans traitement ni engrais. Elles sont pressées, pasteurisées et mises en bouteille dans les locaux de l'association la Reinette verte conformément aux normes en vigueur.

Le président de l'ADM 61 André QUIBLIER et son épouse offrent les fruits et la presse (transformation de la pomme en jus) pour distribution aux visiteurs lors des manifestations de l'Association et sont heureux, aujourd'hui, de faire ce petit geste de solidarité en faveur des plus démunis.



**André QUIBLIER.**

Président de l'Association  
les amis des moulins 61.

Membre fondateur du CA de l'association

Au Tour des Terroirs du Perche (Barnabé l'épicier).



**Si vous n'avez pas pu faire votre assemblée générale, n'hésitez pas à prévoir une modification de vos statuts. En effet une possibilité, en cas de nouvel empêchement (ce que personne ne souhaite), est de le faire par internet. La dématérialisation est acceptée si vos statuts le prévoit. Stéphan Durand notre webmaster est à votre disposition pour vous guider dans vos démarches (stephan\_durand@orange.fr - T. 06 82 34 70 98).**

**Vous avez des informations à nous communiquer (réunions, animations, histoires concernant les moulins, etc.) n'hésitez pas à nous en faire part, nous en informerons les adhérents par l'intermédiaire de notre flash.**

**Par contre, n'attendez pas le dernier moment.**



## VIE DES REGIONS

**Un pont-barrage situé au cœur de l'usine métallurgique de Vecqueville-Bussy est menacé d'effacement selon l'article paru dans le journal local de Haute-Marne. Gérard Sellier, président de l'association des Moulins de Haute-Marne a souhaité réagir. Voici son droit de réponse.**

« Un jour, l'homme blanc comprendra que les poissons ne nagent pas sans eau ». Et l'argent public coule pour qu'au final les rivières ne le fassent plus. 2019, son étiage très sévère, ses nombreuses rivières à sec, n'aura donc servi à rien ? C'est faire preuve d'une grave inconséquence que de ne pas tenir compte des leçons du passé et de s'entêter dans son erreur. La folie, c'est peut-être ça ... En tout cas, la folie dévastatrice est en œuvre et l'argent public largement sacrifié au nouveau dieu nommé « Continuité écologique ». Mais ce dieu existe-t-il ? Quel recul a-t-on ? Que sait-on de l'état originel des rivières (avant l'apparition de l'homme) ? Dans le Journal de Haute-Marne du 24 février 2020, à nouveau une charge des démolisseurs de rivières. Leur cible cette fois est un pont-barrage au sein de l'usine Ferry-Captain. On efface, on vaporise, on disperse et on dépense beaucoup !

Une prise d'eau du canal ? Une zone humide ? Impacter une nappe de captage d'eau potable (alors qu'une laverie industrielle prévoit de s'installer en promettant un fort besoin d'eau !) Le patrimoine industriel ? Une turbine hydraulique en sommeil ? Tous ces aspects ne sont que quantités négligeables aux yeux de ces « grands esprits ». Dormez tranquilles, braves gens, on s'occupe de tout, et d'ailleurs, je cite « Toutes les compensations seront mises en oeuvre » ! (Facile, avec notre argent).

Gardez les barrages et seuils de moulins, équipez-les de micro centrales hydroélectriques, aménagez des passes à poissons. Vous aurez de l'eau en réserve l'été, vous maintiendrez les nappes, vous aurez un patrimoine vivant, vous aurez une vie économique et cela ne vous coûtera pas plus cher. Gardez la vie ! »



## La Route des Moulins

**Vous avez pour un outil de communication à votre disposition sur notre site internet :**

**La Route des Moulins. Un petit questionnaire est à remplir et à retourner à  
Stéphane Durand, responsable des SMI.**

**Il vous suffit, après avoir indiqué le nom d'usage du moulin, son adresse, le nom du propriétaire, téléphone et site web, de faire une description actuelle du moulin, sa description historique, s'il est visitable et surtout d'envoyer des photos.**

**Vous avez des informations à nous communiquer (réunions, animations, histoires concernant les moulins, etc.) n'hésitez pas à nous en faire part, nous en informerons les adhérents par l'intermédiaire de notre flash.**



En bref

## Un peu de poésie

Des mots pour apaiser les maux

Parfum ...

Qu'il est fin le matin ...

Il n'y a pas de fin ...

Il est amer pour ceux qui ont faim ...

Bonheur amer ou sévère, il garde toujours la même senteur ...

Quelque soit l'heure, son odeur nous remplit le cœur ...

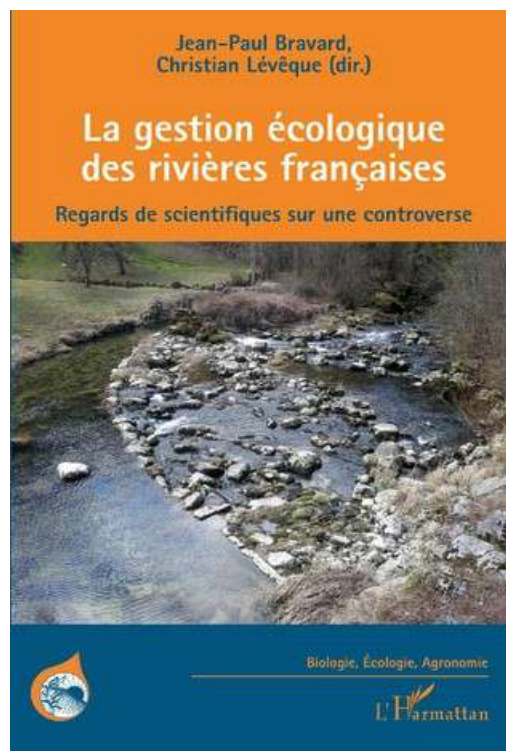
Jean Blanchet

Poème primé en 2000

Les neuf auteurs de cet ouvrage interdisciplinaire, issus de la géographie, de la biologie, de la sociologie et de l'anthropologie, proposent des regards complémentaires sur les questions qui concernent la gestion des rivières. Leur argumentaire est le suivant :

« Depuis 2006, la réglementation française issue de la DCE (Directive Cadre européenne sur l'Eau) a mis en place le principe de la continuité écologique au long des rivières françaises ; l'objectif est d'assurer la libre circulation des poissons, en particulier des migrateurs, ainsi que le libre transit des sédiments. Or cette politique publique se fonde sur des a priori qui ne sont pas tous validés scientifiquement et heurte des intérêts multiples qui sont la protection des zones humides, la défense du patrimoine fluvial (les moulins), de la micro-électricité, ainsi que des usages de l'eau liés au paysage construit depuis des siècles (loisirs sur plans d'eau et étangs, par ex.). Les auteurs des chapitres plaident pour une véritable gestion systémique des cours d'eau et pour une politique adaptée et adaptative qui tienne compte des particularismes locaux. Ils sont en faveur d'une politique plus prudente qui soit basée sur davantage de connaissances et sur une approche beaucoup plus fine qu'elle ne l'est actuellement. »

364 pages, Editeur L'Harmattan 5-7 rue de l'Ecole polytechnique, 75005 Paris.



**Vous avez des informations à nous communiquer (réunions, animations, histoires concernant les moulins, etc.) n'hésitez pas à nous en faire part, nous en informerons les adhérents par l'intermédiaire de notre flash.**

**Par contre, n'attendez pas le dernier moment.**